

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2015

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Lucien BATTANDIER, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Ingrid MEUNIER, Bernard THIEN, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Sylviane DONJON, Serge DUMAS

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Intervention de Gérard SAVATIER

Monsieur Gérard SAVATIER présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON):

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Intervention des animatrices périscolaires

Patricia PEND et Cindy SANCHEZ présentent le bilan des activités réalisées au cours de l'année 2014/2015 durant les TAP.

	Activités	Intervenants
1ère période	<ul style="list-style-type: none">- Préparation des cahiers dans lesquels seront relatées toutes les activités de l'année (un cahier pour chaque enfant)- Règles de vie- Initiation à la belotte, construction d'un dé- Jeux Yam's, Audi (fabrication), Qui est-ce ? (fabrication)- Jeux extérieurs (étranger), jeux traditionnel (petits chevaux...)- Vernis des galets + pyrogravure	6 bénévoles
2ème période	Découverte de la musique <ul style="list-style-type: none">- Choix musical, écoute de différentes musiques des enfants- Création d'instruments- Ecoute de plusieurs types de musique- Découverte de différents instruments, cor d'harmonie, guitare	4 musiciens amateurs + 1 créateur d'instruments (amateur)
3ème période	<ul style="list-style-type: none">- Tricot : création de mitaines- Langues : Allemand, Portugais, Italien Russe, Anglais	4 intervenantes 3 bénévoles + 1 bénévole anglaise
4ème période	<ul style="list-style-type: none">- Capoeira- Zumba- Cirque (fabrication de panneaux, masques...jeux, photos)- Rugby	1 professionnel 1 professionnel
5ème période	<ul style="list-style-type: none">- Totem du RPI « L'Ours » (papier mâché...)	

Une enquête a été réalisée auprès des parents concernant le bilan des activités et horaires de l'année écoulée. Sur 24 parents 22 ont répondu :

Bilan des activités : 11 parents sont satisfaits, 10 moyennement satisfaits et 1 ne se prononce pas

Bilan des horaires : dans l'ensemble les parents sont satisfaits et ne sont pas contre un changement d'horaires qui pourrait être de 3 fois 1 heure.

Quelques parents seraient prêts à intervenir lors des activités.

Patricia PEND informe que la médiathèque propose un spectacle avec Romain Lateltin, chanteur ligérien. Il s'agit d'un spectacle de chanson française, tout public, « clef en main », précédé d'une intervention lors des TAP, d'un coût total de 650 euros, co-organisés et co-financés par la Médiathèque départementale, à hauteur de 50%.

Le conseil municipal ne donne pas suite mais pense que ce genre de spectacle devrait être pris en charge par le sou des écoles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2015

Rythmes scolaires

Le personnel des TAP propose de changer les rythmes scolaires à compter de l'année scolaire 2015/2016. Afin de mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs intérêts, le Temps d'Activités Périscolaires pourrait être de 3 X 1 heure au lieu de 4 X 45 minutes.

Le conseil municipal est favorable à ce changement d'horaires. La demande sera faite auprès de l'inspection d'Académie.

- Rythmes scolaires :

	Garderie
	Temps scolaires
	TAP – Temps d'Accueil Périscolaire
	Cantine

Année scolaire 2014/2015

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45
8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45
11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 12 h 15	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30
13 h 30 – 15 h 45	13 h 30 – 15 h 45		13 h 30 – 15 h 45	13 h 30 – 15 h 45
15 h 45 – 16 h 30	15 h 45 – 16 h 30		15 h 45 – 16 h 30	15 h 45 – 16 h 30
16 h 30 – 18 h 00	16 h 30 – 18 h 00		16 h 30 – 18 h 00	16 h 30 – 18 h 00

Prévisions année scolaire 2015/2016

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45	7 h 30 – 8 h 45
8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45	8 h 45 – 11 h 45
11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 12 h 15	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30
13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 15 h 30		13 h 30 – 15 h 30	13 h 30 – 15 h 30
	15 h 30 – 16 h 30		15 h 30 – 16 h 30	15 h 30 – 16 h 30
16 h 30 – 18 h 00	16 h 30 – 18 h 00		16 h 30 – 18 h 00	16 h 30 – 18 h 00

- Convention avec l'Accueil de Loisirs du Pays d'Urfé

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'ALSH du Pays d'Urfé, à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée d'un an, ayant pour objet de fixer les modalités de fonctionnement entre les deux parties, pour la gestion et le financement des heures de périscolaires, créées par la réforme des rythmes scolaires.

Renouvellement du contrat de Cindy SANCHEZ

Le contrat de Cindy SANCHEZ est renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016 pour assurer :

- la garderie périscolaire tous les matins et le soir en alternance avec Patricia PEND
- le TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en binôme avec Patricia PEND
- la cantine en binôme avec Patricia PEND
- le ménage de la salle Claude d'Urfé après la cantine

Cindy SANCHEZ travaillera au Point com un samedi sur deux et assurera le remplacement de Patricia PEND pendant ses congés.

Prix de la restauration scolaire 2015/2016

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2015-2016 de fixer la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire à 3.18 €, soit une augmentation de 2 %.

Prix de l'accueil périscolaire 2015/2016

Le conseil municipal décide de maintenir le droit d'inscription à la garderie périscolaire qui restera donc à 60 € par enfant pour l'année scolaire 2015-2016.

Le droit d'inscription pourra être réglé :

- 1 chèque de 60 € à l'inscription en septembre
- 3 chèques de 20 € à l'inscription en septembre retirés en septembre, décembre et mars

Les horaires d'accueil des enfants à l'école de Champoly seront les suivants pour l'année scolaire 2015/2016.

- Le matin (L-M-Me-J-V) de 7 h 30 à 8 h 45
- Le soir (L-M-J-V) de 16 h 30 à 18 h 00
- Le mercredi midi de 11 h 45 à 12 h 15

Monsieur PEROTTI prendra contact avec ses collègues Maires, membres du RPI, afin de proposer une harmonisation des tarifs dans les trois communes.

Modification des statuts de la CCPU

Suite aux modifications introduites par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, il est nécessaire de revoir l'article 2-2 des statuts de la CCPU relatif à la composition du bureau de la Communauté ;

Sur une proposition formulée par le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé le conseil communautaire s'est réuni le 28 mai 2015 pour décider des modifications statutaires suivantes :

Nouvelle rédaction :

« Article 2-1 : Composition du Conseil Communautaire :

Le nombre de sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé est fixé à 27, répartis comme suit :

<i>Champoly</i>	2
<i>Chausseterre</i>	2
<i>Cherier</i>	2
<i>Crémeaux</i>	4
<i>Juré</i>	2
<i>La Tuilière</i>	2
<i>Les Salles</i>	2
<i>Saint Just en Chevalet</i>	5
<i>Saint Marcel d'Urfé</i>	2
<i>Saint Priest la Prugne</i>	2
<i>Saint Romain d'Urfé</i>	2
<i>Total</i>	27

Article 2-2 : Composition du bureau communautaire :

Le bureau est composé d'un représentant par commune, parmi lesquels un Président et plusieurs vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la modification de l'article des statuts, proposée et votée par l'assemblée communautaire lors de sa réunion du 28 mai selon la nouvelle rédaction ci-dessus.

Adoption du rapport 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Le conseil municipal adopte le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de CHAMPOLY

Demande de subvention :

Les associations « Les Durites Vertes » et « Les Jeunes Agriculteurs de la Loire » sollicitent la commune pour une aide financière.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- 300 € pour l'aide à la création de l'association « Les Durites Vertes »
- 90 € à l'association « Les Jeunes Agriculteurs de la Loire » par le biais d'un encart publicitaire dans le programme réalisé pour le concours départemental de labour qui aura lieu à Saint Marcel d'Urfé

Avis Éolien

Devant l'arrivée de nouveaux développeurs éoliens sur le territoire, les élus du Pays d'Urfé ont décidé de se positionner sur l'opportunité d'augmenter le parc éolien.

Considérant que les neuf éoliennes prévues sur les communes de Chérier et La Tuilière constituent la contribution du Pays d'Urfé au développement éolien et au vu du démarchage non maîtrisé qui se propage, le conseil municipal émet une motion contre l'accroissement du parc éolien sur le territoire du Pays d'Urfé.

Compte rendu des commissions bâtiments et école

Serge DUMAS et Delphine LORON TRAVARD font le bilan des travaux qui devraient être réalisés à l'école (Création d'un second WC qui devra être accessible aux personnes à mobilité réduite, isolation et rénovation du couloir et de la salle dans laquelle sont pratiquées les activités périscolaires, déplacement des compteurs EDF).

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rendu sur place avec l'architecte qui établira un état des lieux et un projet de travaux.

La question s'est posée de faire la cantine et le périscolaire dans la même salle mais le projet semble difficile à mettre en place au vu de la surface de la pièce.

Motion de soutien

Le conseil municipal adopte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Questions diverses

- Suite à la demande de Monsieur BATTION, le conseil municipal accepte le devis pour le remplacement de 4 grilles d'évacuation des eaux pluviales dans sa propriété.
- Monsieur le Maire informe que Gilbert FAELLI a commencé des travaux de rénovation du lavoir de la Planche. Les élus prévoient une visite du chantier le 23 juin à 18h30.
- Monsieur le Maire informe qu'il a été constaté, lors du « Festival du Lire » organisé à la salle des fêtes par l'association Passerelle 109, que du matériel avait été utilisé sur le parking alors qu'il est formellement stipulé sur le règlement de location que « le mobilier se trouvant dans la salle ne peut être utilisé à l'extérieur ». Le conseil municipal a décidé d'adresser un courrier à l'association précisant que si ces faits devaient de nouveau être constatés, la salle des fêtes ne lui serait plus louée.

L'association Passerelle 109 a réservé la salle des fêtes du 21 au 28 septembre pour le festival de la Paix mais elle sera surtout utilisée le week-end. Le conseil municipal décide de facturer uniquement la location du week-end, à savoir 100 €.

Il a été constaté que des tuiles avaient été cassées lors de la mise en place d'un projecteur à l'occasion de la soirée de lancement du Festival du Lire. Il avait été fait remarquer à l'association qu'aucune demande n'avait été faite auprès de la commune pour monter sur le toit et il leur avait été demandé de réparer les dégâts mais rien n'a été fait depuis. La demande sera renouvelée.

- Suite à la demande de Monsieur ESPINASSE, Maire de Juré, 10 barrières seront prêtées au Comité des Fêtes pour la fête patronale (du 21 au 24 août)
- Monsieur le Maire informe du départ de Madame Christelle FRADIN de l'école. Elle sera remplacée par Monsieur Florian BRUSCH, professeur des écoles actuellement en poste à Saint Priest la Prugne. Monsieur le Maire fait part du départ en retraite de Maurice GEORGES. Le conseil municipal décide de ne pas recruter dans l'immédiat ; des demandes d'emploi ont été reçues en mairie, il sera demandé à ces personnes de vérifier leur éligibilité au CUI. Un pot de départ sera organisé le lundi 6 juillet à 19 heures.
- Des dégâts ont été constatés suite à l'abattage de bois dans des parcelles appartenant à Mme PHILIDET, chemin de Rochefort. Le muret bordant la voie communale démolie, et le fossé bouché, provoquent l'écoulement des eaux sur la chaussée. Une rencontre a eu lieu sur place avec l'abatteur qui s'est engagé à déboucher le fossé et exploiter les bois stockés le plus tôt possible.
- Suite à la demande de Cyril GUIFFARD, le conseil municipal l'autorise à stationner son car à l'entrée du stade de foot du lundi au vendredi de 9h à 16h.

- Suite à la demande du Relais Assistantes Maternelles des Montagnes du Haut Forez, le conseil municipal donne l'autorisation d'organiser 2 matinées pique-nique les 7 et 16 juillet au « jardin de l'école »
- Monsieur le Maire informe d'une rencontre qui a eu lieu le 19 juin entre la CCPU, Rachel TEPPE DUPELOT, l'ALSH, la CAF, Madame Violette AUBERGER conseillère départementale et Jeunesse et Sports suite au sondage qui avait été fait par Rachel TEPPE DUPELOT pour la création d'un accueil de loisirs à Champoly. Les instances présentes à la réunion ne souhaitent pas donner suite à ce projet.
- Du fait du partage des grandes sections de maternelle entre Les salles et Chausseterre à la rentrée scolaire, le conseil municipal est favorable par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENSIONS au financement d'un poste d'ATSEM à l'école de Chausseterre (répartition à parts égales entre les 3 communes du RPI des frais de rémunération, charges comprises). Cet accord serait donné pour l'année scolaire 2015/2016
- Fabrice LABOURÉ informe que Mesdames CHABRY et WROBEL ne sont pas d'accord avec la demande de financement des panneaux signalétiques de leurs chambres d'hôtes qui leur avait été proposée, à savoir 1/3 la commune, 1/3 la Champolynoise et 1/3 le relais de la Planche. Elles souhaiteraient que la commune participe pour moitié et elles ¼ chacune.
Le conseil municipal maintient sa proposition initiale
- Monsieur le Maire
 - informe du remplacement de la débroussailleuse et de l'achat d'une meuleuse et d'un compresseur.
 - fait part des remerciements de l'école de Rugby du Haut Forez suite à l'attribution d'une subvention
 - fait part d'une demande d'emploi de Rachel TEPPE DUPELOT. Le conseil municipal demande à ce qu'elle soit informée qu'aucun poste n'est actuellement vacant.
 - présente les 6 modèles de cartes postales qui seront mis en vente chez Janine, au Point com, au Relais de la Planche, à la Champolynoise et dans quelques commerces des environs. Elles seront facturées 0.50 € aux commerçants.
 - Informe que des travaux d'électricité ont été réalisés à l'école par Ludovic MARCHAND
 - Informe d'un article paru dans le progrès sur l'intercommunalité suite à l'assemblée générale de l'UMAR et des propos tenus par Yves NICOLIN qui ne souhaite pas forcément l'intégration de la CCPU à Roannais Agglomération dans l'immédiat et ne s'opposerait pas à un regroupement de la Communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU) avec la Communauté de Communes des Val d'Aix et Isable (CCVAI), la Communauté de Communes du pays entre Loire et Rhône (COPLER) et la Communauté de Communes de Balbigny.
 - présente les devis reçus pour les travaux de mise en sécurité de l'entrée du bourg côté stade pour lesquels une subvention avait été demandée au titre des amendes de police en septembre 2014.
 - Fait part qu'il a reçu le 28 mai une entreprise recherchant à louer un local de 100 à 200 m² avec un parc de 500 m². N'ayant rien à proposer à Champoly, il a orienté la personne vers la zone d'activités (atelier partagé).
 - Fait part de la remarque de Gilbert FAELLI sur la difficulté à entretenir les chemins sans matériel lourd de type tracteur ou micro tracteur pour le débroussaillage.
 - Pour répondre à une remarque faite sur le nombre de réunions du conseil municipal, précise que le conseil municipal s'est réuni 7 fois en 2014 dont 5 fois après les élections et 4 fois en 2015 à la date du 22 juin.
- Lucien BATTANDIER demande s'il est possible de transmettre les convocations du conseil municipal par mail. Les conseillers n'accusant pas tous réception des messages, il n'est pas possible de savoir si les convocations ont bien été reçues. Dans un premier temps les envois se feront donc par courrier doublé d'un mail.
- Lucien BATTANDIER rappelle sa demande relative à l'installation de feux tricolores à l'entrée du bourg.
- Le calendrier des prochaines réunions du conseil municipal est remis en séance :

Vendredi 17 juillet 2015	20 H 00
Lundi 28 septembre 2015	20 H 00
Vendredi 30 octobre 2015	20 H 00
Lundi 7 décembre 2015	20 H 00

Séance levée à 00 h 15

Le Maire
Daniel PEROTTI